



Litige honoraires maitrise d'oeuvre

Par **manvi**, le **29/05/2013** à **15:24**

Bonjour.

Sur la proposition de maîtrise d'oeuvre que nous avons signée en début de travaux, il était indiqué pour les honoraires du maître d'oeuvre :

"Montant travaux - de 11 000 euros HT à 65 000 H : 10 %

- de 65 000 euros HT à 150 000 euros HT : 8 %

- de 150 000 euros HT à 250 000 euros HT : 7% "

Nous avons donc compris que pour nos 152 000 euros HT de travaux, nous payerions 7 % du montant total.

La dernière facture reçue indique le calcul suivant : 10 % sur les 65 000 premiers euros + 8% sur les suivants jusqu'à 150 000 euros + 7% sur les 2 000 euros supplémentaires soit environ 3000 euros de plus qu'avec notre calcul.

Vu que la première ligne (forfait pour moins de 11 000 euros) incite à comprendre les choses comme nous l'avons fait et ne rentre pas dans le calcul du maître d'oeuvre d'ailleurs, nous nous demandons si nous pouvons contester le montant à payer. A-t-on un quelconque recours possible?

En vous remerciant par avance,
Cordialement

Par **moisse**, le **29/05/2013** à **15:51**

Bonjour,

Consulter le code civil article 1162 et vérifier que le doute s'applique bien à celui qui s'oblige (ici au paiement) contre celui qui stipule (le M.O.).